

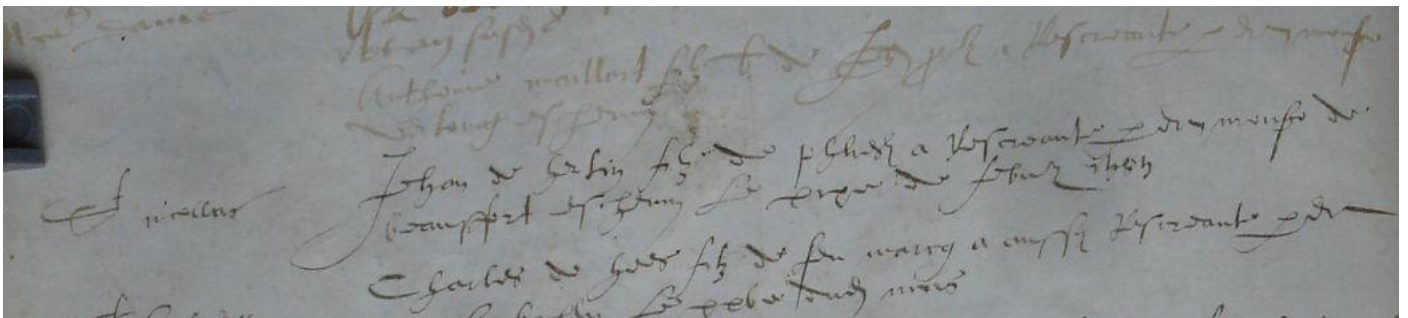
Testament de Jehan BASSEE mayeur de Chérisy et **Jacqueline DE LE DICQUE** conjoints par mariage demeurant en la ville d'Arras

- inhumation dans l'église de Sainte Croix dont ils sont paroissiens
- 10 livres or à l'église Ste Croix, 50 livres or à la bourse commune des pauvres, six or aux trépassés, 1 or aux confréries des saieteurs Saint Nicolas et Sainte Barbe, 1 or au curé, aux coustre et clerc chacun 10 patars, à chaque prêtre revestu qui assistera à porter le corps en terre et à chanter 3 patars, et à sept pauvres enfants qui porteront la croix et torches chacun 3 aulnes de drap à la discrétion du dernier vivant et des exécuteurs (pour chacun d'eux après leur mort).
- à Jehan BACHELER fils de feu Pierre leur cousin 24 (livres) d'or pour une fois et à Pierot BACHELER son frère 16 () d'or à payer lorsqu'ils prendront état honorable.
- à Thomas BASSEE leur fils la mairie cense maison jardins prés bois terres labourables et rentes seigneuriales et généralement tout ce dont ils jouissent présentement au village et terroir de Chérisy + les terres labourables et certain petit bois qu'ils ont au terroir de Sailly Labourse et 16 patars de rente sur la ville de Béthune, lesdites parties procédant dudit Jehan BASSEE de la succession de ses prédécesseurs + les terres labourables arrentement et rentes dont ils jouissent aux terroirs de Wancourt, Guemappes et Tilloy + toute leur maison et enseigne de brasserie de l'Esturgeon avec les ustensiles que ledit Thomas ne pourra vendre ni aliéner sauf à une de ses soeurs + 1200 () d'or une fois à payer lorsqu'il prendra état de mariage du consentement de ses prochains parents et amis
- à Catherine BASSEE leur fille aînée femme de Maître Jehan HERLIN licencié es loix, toutes les terres soit féodales ou cotteries, disme, rentes féodales dont ils jouissent présentement au village de Croix d'Ervillers et pays environ + une autre maison et fief nommée le Pignon Bigarré et une autre maison séant sur le petit marché de la ville d'Arras et où pend pour enseigne " l'Empereur "
- à Marie BASSEE femme de Pierre LAGACE marchand de draps la maison, cense et terres labourables acquis au village de Croix de Fremin et les terres aux terroirs de Vraucourt et Croisilles + une maison à Arras près de la porte de Méaulens + la maison nommée Saint Andrieu séant au Grand marché + une maison et four séant en la rue de la Vieille Thieuloye ? + une autre maison séant en la Rue Maretz + la moitié d'une autre maison séant hors la ville ou soiloient être les vielz cordeliers à l'encontre de Demoiselle Ysabeau DE LE DICQUE veuve de feu Jacques BOUCQUEL qui a l'autre moitié et un jardin tenant à ladite maison où il y a un puis nommé le Gardin Frère Hacquin + 25 livres 6 sols de rente héréditaire à rachat par trois lettres obligatoires sur Jehan LE VASSEUR demeurant à Thélus.

- à Jacqueline BASSEE leur fille maisnée femme de Maître Pierre PAIEN licencié es loix avocat postulant au Conseil d'Artois la maison et les prés et terres labourables de Saint Nicolas hors la porte de Méaulens + les terres qu'ils ont au terroir d'Ablain que l'on dit Saint Nazaire et de Wailly et la maison nommée Le Petit Ecu de France séant sur le petit marché d'Arras

- chaque hérétier donnera chaque année à Agnès BASSEE leur autre fille religieuse professe a couvent de Sainte Claire en Cité la somme de 6 () d'or (soit pour eux 4 la somme de 24) sa vie durant.

Témoins : Jehan Seigneur de VILLERS (signe) et Mahieu LEFRANCQ (signe) échevins.



Quelle : AC Arras FF 146 folio 255 Recto - 20/4/1545 (ancien style / avant pâques)

Transskript : Didier Boucquet